Arrêté de monsieur le Maire

~~~~~~~~

OBJET :

N° 26-395 du 17 novembre 2026
POLICE MUNICIPALE – Marchés de Noel -Marché hebdomadaire
Réglementation temporaire de stationnement et de circulation

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ANIANE,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R411-5, R411-8 et R411-20,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-2, L2213-1, L2213-5, L2212-13, L2213-1,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
CONSIDERANT le déplacement du marché hebdomadaire et les marchés de Noel rue de la Lucques depuis son intersection avec le boulevard Saint Jean jusqu'à son intersection avec la rue de la Verdale
CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules sur cette voie pour préserver la sécurité des commerçants et des personnes présentes sur les différents marchés.

ARRÊTE

ARTICLE 1er :
Afin de permettre l'installation des commerçants lors des différents marchés le stationnement des véhicules sera interdit rue de la Lucques depuis son intersection avec le boulevard Saint Jean jusqu'à son intersection avec la rue de la Verdale du mercredi 25 novembre 2026 15 heures au vendredi 15 janvier 2027.
La circulation des véhicules sera interdite tous les jeudis du 26 novembre 2026 au 14 janvier 2027 de 05 à 14 heures, les samedis 05,12,19 décembre 2026 et le samedi 02 janvier 2027 de 16 à 21 heures.

ARTICLE 2ème :
Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une pré-signalisation et d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.
Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière sans préavis.

ARTICLE 3ème :
Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie Gignac-Aniane et les agents de Police Municipale de la Commune, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux emplacements habituels

Le Maire signé : Philippe SALASC

Ampliation de l'arrêté dont l'original est conservé
Au registre des arrêtés sous le n°26-395

MAIRIE D'ANIANE (Hérault)

Le Maire :

Philippe SALASC
~~~~~~~~